

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHaire Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES - PAE « Ausone » - Programme des équipements publics - Ouverture
de la concertation - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0815, en date du 27 novembre 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur « Ausone » de la commune de Bruges.

La production conséquente de logements afin de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et du Plan d'Urgence en faveur du logement ainsi que la création de liaisons avec le centre bourg, la ZAC « les Vergers du Tasta » et le Lac, et l'aménagement d'un parc urbain communal constituent les éléments essentiels de la démarche entreprise.

Les orientations d'aménagement sont les suivantes :

- Concevoir des espaces publics laissant une large place au végétal,
- Produire des logements et des activités dans le cadre d'un développement durable assurant une mixité sociale et fonctionnelle,
- Assurer une « couture » avec les constructions pavillonnaires existantes dans ce quartier,
- Offrir un cadre de vie de qualité en frange d'un parc boisé en ménageant des fenêtres visuelles sur cet espace paysagé,
- Permettre un accès privilégié vers les équipements de centralité.

Ainsi pour répondre à ces objectifs, ce PAE comprend un Programme des Equipements Publics qui se décompose comme suit :

- Rue des Hirondelles : travaux, voirie, assainissement EP,
- Rue Déruppé : travaux, assainissement EU,
- Rue Beyerman partie nord : travaux, voirie, assainissement EP,
- Rue Andron : travaux, voirie,
- Rue Allard : travaux, voirie, assainissement EP, espaces verts, éclairage,
- Rue Maumey Nord et Sud : travaux, voirie, assainissement EP, espaces verts, éclairage,
- Giratoire Ausone/Hirondelle : travaux, voirie, assainissement EP, espaces verts, éclairage,
- Passage supérieur SNCF : travaux, voirie,
- Parc urbain : travaux aménagement,
- Giratoire Maumey/avenue d'Aquitaine : travaux, voirie, assainissement EP,

La Direction des Grands Travaux réalise la rue Maumey Nord et Sud, le Giratoire Ausone/Hirondelle, le Passage supérieur SNCF et le Giratoire Maumey/avenue d'Aquitaine et met en place les procédures de concertation et d'enquête publique concernant ces aménagements.

Le reste des équipements, hormis le parc urbain, présentant un lien de connexité fort et formant un ensemble indivisible, sera réalisé par la DDOA pour un montant de 3 382 172 € TTC.

Conformément aux dispositions de l'article R300-1 du code de l'urbanisme, "la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée de la commune d'un montant supérieur à 1 900 000 € TTC » est soumise à l'obligation de concertation prévue par l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la réalisation des travaux de voirie et d'assainissement du PAE Ausone requiert la mise en place d'une concertation.

Il convient donc, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, que la Communauté Urbaine de Bordeaux, délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles. Cette concertation portera sur les travaux VRD au stade des études préliminaires et sera clôturée à la validation de l'Avant Projet au lancement des marchés de travaux.

Pour une meilleure lisibilité des travaux de Voirie et Réseaux Divers par les habitants et les personnes concernées, la concertation portera sur l'ensemble du programme des équipements publics constitutifs du PAE.

Deux dossiers avec registre seront respectivement déposés, l'un à la mairie de Bruges, l'autre au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles. Il sera également consultable sur le site <http://concertation.lacub.fr>

Le dossier comportera :

- Les études préliminaires voirie et assainissement,
- La délibération instaurant le PAE Ausone.

Indépendamment de l'affichage de l'avis de concertation en mairie de Bruges et au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la publicité de cette concertation sera effectuée par insertion d'un avis dans le journal « Sud-Ouest ». La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse. Puis, le Conseil de Communauté délibérera afin d'approuver le bilan de cette concertation.

« Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté, »

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions du code de l'urbanisme

Vu la délibération n° 2009/0815 en date du 27 novembre 2009 instaurant le Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur Ausone sur la commune de Bruges,

Entendu le rapport de présentation :

Considérant que la concertation, processus participatif favorisant l'adhésion et l'acceptation du projet par les habitants et tiers concernés, est nécessaire dans le cadre de la réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble « Ausone »,

Décide :

Article 1 :

La concertation relative à ce projet, conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme est ouverte.

Article 2 :

Les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport de présentation sont arrêtées.

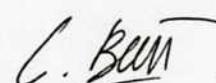
Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice -Présidente,



Mme. CHRISTINE BOST

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

01 JUIL. 2010

BRUGES – SECTEUR AUSONE

Plan des équipements publics

